



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-636

PUBLIÉ LE 17 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Hôpital San Salvador / Assistance Publique Hôpitaux de Paris

75-2021-11-02-00008 - Arrêté de délégation de signature n°2021-02 (2 pages) Page 3

Hôpital San Salvador

75-2021-11-02-00008

Arrêté de délégation de signature n°2021-02

Arrêté de délégation de signature n°2021-02

La Directrice de l'hôpital San Salvador

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n°2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation générale de signature est donnée à Madame **Marilyne TOUFFET**, Directrice adjointe, à l'effet de signer tous actes relevant de la gestion de l'hôpital San Salvador, dans le champ d'attribution de la Directrice, déterminé par l'arrêté directeur n°2013318-0006 modifié.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame **Marie Thérèse METIVIER**, Directrice Coordinatrice Générale des soins, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B et K de l'article 1 de l'arrêté n°2013318-0006 modifié ;
- Monsieur **Gérald BOST**, Attaché d'administration hospitalière et chargé des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'article 1 de l'arrêté n°2013318-0006 modifié ;
- Madame **Rékia BELGOMARI**, Attachée d'administration et chargée des affaires financières, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et H de l'article 1 de l'arrêté n°2013318-0006 modifié ;

- Madame **Hadidja BOINA**, Attachée d'administration et chargée des affaires économiques et des services logistiques, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C de l'article 1 de l'arrêté n°2013318-0006 modifié ;
- Madame **Florence RIVIERE-DAUCHY**, Attachée d'administration et chargée de la Qualité, Relation usagers, Associations et Communication, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes I et J de l'article 1 de l'arrêté n°2013318-0006 modifié ;
- Monsieur **David MORGAN**, Directeur des travaux et Maintenance technique, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C de l'article 1 de l'arrêté n°2013318-0006 modifié ;

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la Directrice de l'hôpital San Salvador déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 modifié, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Madame **Marilyne TOUFFET**, Directrice adjointe,
- Monsieur **Gérald BOST**, Attaché d'administration et chargé des ressources humaines,
- Madame **Hadidja BOINA**, Attachée d'administration et chargée des affaires économiques et des services logistiques,
- Monsieur **David MORGAN**, Directeur des travaux et Maintenance technique,
- Madame **Rékia BELGOMARI**, Attachée d'administration et chargée des affaires financières.

ARTICLE 4 :

L'arrêté de délégation de signature n°2021-01 publié au RAA (n°75-2021-01-04-004 du 4 janvier 2021) est abrogé.

ARTICLE 5 :

La Directrice de l'hôpital San Salvador est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Hyères, le 2 novembre 2021



Sandrine CURNIER
Directrice